

TABLE ALPHABETIQUE

tion 344. Amnistie apportée et délivrée par l'Orateur fut renvoyée par ce qu'elle n'étoit pas apportée suivant l'usage 349. L'Orateur sur l'intimation du bon plaisir du Roi, avec le consentement de la Chambre, dit cette Chambre se proroge ou s'ajourne 353. L'Orateur réclame le privilege du Parlement le premier jour du Parlement 370. L'Orateur sur la déclaration d'un Membre accorde son warrant pour obtenir un writ de Privilege 373. L'Orateur porte la parole au nom de toute la Chambre pour les infractions des privileges de la Chambre 379.

ORDONNANCES, écrites dans les roles du Parlement & passant comme Actes du Parlement sont censés tels 346. Différence entre une Ordonnance du Parlement et un Acte du Parlement 353.

ORDRES du Parlement sur le passé et l'avenir 69.

P

PAIRS du Royaume, voyez *Lords à la lettre L.*

PAPE, reçoit la couronne d'Angleterre 74. Sa suprémacie abolie par le Parlement 87.

PARDONS accordés par le Parlement 70 Point de pardon sur un empeachment 294. Termes dans lesquels ils sont approuvés 313.

PARLEMENT, définition du Parlement 1.-7.-9. C'est l'assemblée des trois Etats 2.-3.-51. Depuis quand le Parlement est établi en Angleterre 8. Chez différentes nations 9.-10.-11. Où il se tenoit dans le principe 12. Deux fois l'année 33.-61. Ensuite une fois l'an 58.-61. Sans Evêques 46. C'est la base et le fondement du gouvernement 49. C'est le préservatif et le correctif 49. C'est un Conseil pour aviser, une Cour pour juger et un corps représentant le Royaume, pour faire, corriger et abroger les Loix 51. Ses décrets s'appellent des Actes du Parlement 51. Ce qui est fait de son consentement est ferme, stable et *sanctum* et passe pour Loi 53. Les Lords et les Communes siegeoient autrefois dans le même appartement 54. 59. Personne n'y peut siéger que celui qui y a droit 54. Le Parlement ne peut s'ouvrir qu'en présence du Roi ou de son représentant 55. Les matieres du Parlement ne sont point réglées par la Loi commune 56-347. Ses pouvoirs et privileges 57. Ses libertés et franchises 57-63-